

Le rapport de M. Gressier sur l'emprunt... La Chambre qui décidera du différend...

M. Horn va publier sous ce titre: Sans au troisième milliard... sera une réponse à celle de M. Villet...

On a renoncé ici à espérer une amnistie pour les délits de presse. Elle n'aurait plus guère à présent de raison d'être...

La grande duchesse Marie de Russie est en ce moment à Paris; il y a eu en son honneur dîner de famille à Saint-Cloud.

Il paraît que le mur de la vie privée n'existe que pour les Français et que les étrangers ne paraissent pas éveiller les mêmes scrupules que M. Guillaumet et ses co-religionnaires...

On dit que le marquis Hastings qui a fini de se ruiner au dernier Derby d'Espoir, s'est fait sauter la cervelle.

C'est demain que paraît la Lanterne, le journal de Henri Rochefort.

CA. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR.

La Presse constate que l'Empereur a déclaré, il y a quatre jours, à M. Pouyer-Quertier que le gouvernement aura recours au Corps législatif quand il s'agira de modifier le tarif des douanes.

A en croire le même journal, un bruit s'accrédite depuis quelques jours, avec une certaine persistance, dans le monde officiel, d'après lequel M. Armand Béhic consentirait à quitter la direction des Messageries Impériales pour devenir gouverneur général de l'Algérie.

MM. Frey et Talabot, directeurs de la Compagnie générale Algérienne, feraient des efforts en ce sens, afin qu'un gouverneur civil fut substitué au gouverneur militaire.

M. le lieutenant-général Renard, ministre de la guerre de Belgique, est parti, dit-on, hier matin pour Londres; quelques personnes veulent attribuer une importance à ce voyage; le ministre de la guerre belge serait chargé d'une mission auprès du cabinet britannique, en vue des éventualités d'une campagne d'automne.

La Presse assure que les représentants des forges, dont nous avons annoncé la réunion à Paris, et qui ont fait et signé une pétition à l'empereur pour demander la ratification de la loi sur les acquits à caution, n'ont pas obtenu l'audience qu'ils avaient sollicitée.

Le chef du cabinet de l'empereur a répondu que cette audience serait sans objet après la discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des députés.

La Presse ajoute que la pétition n'en a pas moins été adressée à l'empereur comme une protestation contre l'état de choses actuel.

Le dévergondage de la pensée se traduit jusque dans le titre des journaux. Une feuille légère, qui va se fonder prochainement à Paris, s'appellera... le Chat. Pourquoi le Chat? Il nous semble que le mot a déjà vieilli, et qu'il doit y avoir un...

terme plus corsé et plus suave pour exprimer la même chose dans les grammaires de l'argot. C'est ce terme-là que les fondateurs de nos journaux ont adopté...

Le bilan de la Banque accuse encore la continuation de la stagnation commerciale... Le chapitre des avances a gagné environ 20 millions...

L'encaisse a augmenté de 20 millions et demi à près de 1,498 millions; les comptes particuliers de plus de 15 millions et demi à 451 millions. Le portefeuille a atteint le chiffre de 425 millions, soit 4 millions et demi en moins que lors du précédent bilan...

Le chapitre des avances a gagné environ 20 millions à 20 millions et celui du compte de Trésor 2 millions à 69 millions et demi.

La Gazette nationale de Berlin reproduit une étrange harangue prononcée à l'Assemblée (le verre en main) à un banquet du parlement douanier pendant l'excursion à Kiel, le Cherbourg de l'Allemagne maritime, des membres de membres de cette assemblée, M. le professeur Sepp a porté un toast à la prochaine victoire de la flotte allemande et à l'amiral Sachmam...

Les journaux allemands racontent une anecdote assez curieuse. Le grand poète Ferdinand Freiligrath voyageait incognito sur le Rhin; il y a peu de jours, Ferdinand Freiligrath est proscrit politique, et l'amnistie prussienne ne s'est pas étendue jusqu'à lui. Il fut reconnu; mais le capitaine du bateau à vapeur lui déclara qu'il n'avait rien à craindre à son bord et les passagers lui firent une ovation. Freiligrath a, dit-on, le projet de rentrer en Allemagne avec sa famille. Mais il ira s'établir dans l'Allemagne du Sud, à Stuttgart, où se trouve déjà un groupe de républicains fédéralistes, avec lesquels il est en complète communication d'idées et de sentiments.

Voici, enfin, un souverain qui prend l'initiative d'un désarmement absolu, complet. Le Courrier du Bas-Rhin annonce que le prince de Lichtenstein a décidé le désarmement de son corps de troupes. Du temps de l'ancienne Confédération germanique, il était tenu d'avoir sur pied un contingent de 90 hommes, ce qui ne laissait pas de peser lourdement sur son petit trésor. Aujourd'hui, le prince entend être libéré d'une pareille charge. Il désarme.

C'est un exemple qui ne sera pas suivi. Dans une dernière lettre relative au conflit qui s'était élevé entre Mgr. l'archevêque d'Alger et le gouverneur de la colonie, M. le maréchal Niel déclare que les populations algériennes sont satisfaites. Son Excellence ne dit pas si elles sont nourries.

Au risque de fatiguer les gens qui ne comprennent pas qu'on puisse être Abyssin, l'emprunte à un journal anglais le portrait de la veuve la plus légitime de Théodoros, celle qui a appris la nouvelle de sa mort avec un flegme absolu, et laissé brûler son corps dans l'incendie de Mahadta sans protester.

«La reine est une femme d'environ vingt-six ans, à l'air distingué, très délicate, avec de grands yeux, un joli nez aquilin et des mains fort belles. Ce qui frappe surtout chez elle, ce sont ses cheveux, qui sont magnifiquement tressés avec soin, et retombant en boucles abondantes sur ses épaules, contrairement à la mode du pays, qui est de les porter noués, sur le sommet de la tête. Elle portait une robe de coton...

blanc serrée par une ceinture autour de la taille.

La seconde femme de Théodoros, sa favorite, est un être tout autre. Elle est trapue, noire et d'apparence très voluptueuse, et a tout l'air d'une obèse indienne. On a trouvé dans les palais tout un amblement européen: des pianos, des harmoniums et des carabines très-perfectionnées.

Pour la chronique du jour: A. DORMEUIL.

Bulletin commercial

Il y a eu, cette semaine, une reprise très marquée dans l'ensemble des affaires. Il est venu passablement d'acheteurs; plusieurs grosses maisons ont donné des commandes en nouveautés.

Il y a lieu d'espérer que la hausse sur les tissus se fera progressivement et que nos fabricants trouveront une compensation aux sacrifices qu'ils ont dû faire depuis le mois de mars.

On peut croire aussi que la reprise que nous signalons s'accroîtra davantage avec une bonne récolte de plus en plus probable. Nos industriels suivent attentivement la mercuriale des cotons; c'est un thermomètre pour notre fabrique.

Nous n'avons pas reçu cette semaine le relevé officiel du marché de Bradford, mais les avis qui nous parviennent de cette place et des autres lieux de production d'Outre-Manche nous signalent toujours une vente assez suivie, mais restreinte.

Marseille est certainement une des villes de France qui ont le plus à craindre du libre-échange. Aussi, dans la dernière discussion au Corps législatif, les orateurs du Gouvernement se sont-ils prévalus d'une lettre libre-échangiste de la Chambre de commerce. Nous ne voulons pas rechercher sous quelles inspirations a été écrite cette lettre; mais nous devons constater que la Chambre de commerce de Marseille a tenu en diverses circonstances un langage qui ne contredit guère avec la lettre que par M. de Forcade La Roquette. Ainsi la Girondo feuille libre-échangiste, et la Gazette du Midi citent divers extraits des rapports annuels faits depuis 1864, par cette Chambre de commerce au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, qui constatent de souffrance de l'industrie maritime. Ces extraits sont très-instructifs et ils nous apprennent: que la réduction et la suppression des taxes différentielles de navigation a été funeste; que l'Etat n'a rien fait pour aider les entreprises de bateaux à vapeur à lutter avec la concurrence étrangère; que la navigation déprimée; que la navigation à voiles est en pleine décroissance, et que les ateliers de construction sont désertés.

L'amendement suivant vient d'être présenté à la commission du budget par MM. Alfred Darimon et Aimé Gros: Disposition additionnelle. — A partir du 1er janvier 1889, l'emploi facultatif des timbres mobiles, autorisé par l'art. 49 de la loi du 11 juin 1869, pour les effets de commerce venant de l'étranger, est étendu aux effets de commerce créés en France.

La forme et les conditions d'emploi de ces timbres mobiles seront déterminées par un règlement d'administration publique.

Les dispositions énoncées aux art. 20 et 21 de la loi du 11 juin 1869 s'appliqueront aux timbres apposés aussi bien sur les effets de commerce créés en France que sur ceux provenant de l'étranger.

Les chambres de commerce de Rouen, Amiens, Besançon, Montpellier, Bayonne, Bordeaux, Bar-le-Duc, Toulouse, Lyon, Nice, Toulon, Elbeuf, Clermont-Ferrand et du Havre; la chambre syndicale du commerce et de l'industrie des tissus et le syndicat général des chambres syndicales, ont transmis aux ministres compétents l'expression de leurs vœux pour que l'em-

ploi de ces timbres soit généralisé, tout en le laissant facultatif.

La Presse reproduit en ces termes une observation que nous avons faite: Il y a plusieurs mois...

Une fois qu'on est dans la diminution de la consommation des étoffes en 1867, on ne s'attendait pas à voir le Corps législatif, est évidemment la diminution de l'ampleur dans les vêtements des femmes. Avant 1867, une robe exigeait de 14 à 16 mètres d'étoffes; tandis qu'on n'emploie plus que 8 à 10 mètres; le jupon avant 1867 exigeait de 4 à 5 mètres, il lui suffit actuellement de 3 mètres.

Conséquences: 30 à 40 0/0 de moins pour l'achat d'une robe; et cette diminution de l'ampleur permet à beaucoup de femmes économiser de transformer leurs vieilles robes et de les façonner à la coupe nouvelle.

Les vêtements d'hommes ont également subi une réduction sensible, particulièrement la redingote: en l'estimant de 25 à 30 0/0, on reste dans la vérité.

J. DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE

Nos abonnés recevront avec le présent numéro, l'Indicateur des trains de chemin de fer du Nord pour le mois de juin.

Pour cette fois seulement, l'Indicateur sera délivré gratuitement aux acheteurs au numéro.

Des difficultés s'étant élevées dans plusieurs localités, sur le point de savoir à qui des communes ou des fabriques paroissiales appartient le produit des souscriptions recueillies au nom de ces derniers établissements, en vue d'assurer la restauration ou la reconstruction des églises et presbytères, la question a été soumise à l'examen du conseil d'Etat.

Les sections réunies de l'intérieur, des cultes et des finances ont, dans leur séance du 16 mars dernier, adopté sur cette question, l'avis suivant:

«Le produit des souscriptions ouvertes ou recueillies exclusivement au nom des fabriques paroissiales, pour la restauration ou reconstruction des églises et presbytères appartient à ces fabriques et non aux communes.»

Le Maire de la commune de Watteelos donne avis que l'avant-projet dressé par M. Argillie architecte, pour le règlement des alignements des rues et places de la dite commune est déposé à la mairie du dit Watteelos afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

Monsieur Tiers, juge de paix du canton-Est de Roubaix, nommé commissaire enquêteur, par arrêté préfectoral en date du 26 mai courant recevra les 23 et 24 juin 1888, à la Mairie, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet, de deux à cinq heures du soir.

A Watteelos, le 27 mai 1888.

Le Maire, DENIS POLLET.

Par suite de la démolition prochaine des bâtiments de l'ancienne mairie, les cours publics de physique, de chimie, de droit commercial, de langue anglaise, etc. auront lieu désormais dans un local dépendant du Collège, construit spécialement pour cet usage et dont la disposition intérieure ne laisse rien à désirer.

Les cours de physique et de chimie sont suspendus pendant quinze jours; nous ferons connaître la date de la réouverture.

Par arrêté ministériel, M. Alphonse Paquet fils, (de Roubaix), docteur en médecine, chef des travaux anatomiques à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille, est nommé suppléant pour les chaires de chirurgie à la dite école.

aux malades qu'il avait abandonnés et qu'Adolphe avait guéris. Quoique son amour-propre en fût profondément blessé, il ne voulut point qu'on pût le soupçonner de jalousie ou de malveillance envers son jeune confrère. Il grommela avec une feinte indifférence...

Puisque vous avez confiance dans l'expérience de M. Walkiers, faites-le appeler. Vous pourrez vous convaincre que vous attendez trop de lui; quant à moi, cela m'est égal.

Eh bien, j'ai le chercher moi-même, dit le notaire en s'élançant hors de la maison. M. Heuvels paraissait mécontent; ses lèvres serrées faisaient une grimace de dépit; cependant il continuait à hocher la tête en ricanant, comme s'il prévoyait que le notaire serait bientôt obligé de reconnaître l'inutilité de la présence d'Adolphe.

Les assistants le regardaient en silence; une lueur d'espoir brillait dans leurs yeux; car, dans l'état où se trouvait le curé, et vu l'impuissance de M. Heuvels, l'apparition d'un autre médecin devait offrir une nouvelle chance de guérison.

Quelques instants à peine s'étaient écoulés, lorsque le notaire reparut accompagné d'Adolphe. Le jeune homme s'approcha de M. Heuvels, s'inclina profondément et murmura un salut respectueux; après quoi, il se mit à parler avec lui à voix basse. Le vieux docteur fit un geste d'impatience qu'il signifiait qu'il considérait comme tout à fait inutile ce que lui proposait Adolphe. Il finit toutefois par consentir à sa demande et se dirigea vers la chambre voisine en grommelant: — Eh bien, puisque c'est l'usage, déli-

bérons. Bien que ce ne soit que pour la forme...

Aussitôt que les deux médecins se trouvèrent seuls et que la porte se fut refermée sur eux, Adolphe prit la parole:

— Monsieur Heuvels, le notaire m'a dit que le malade saigne depuis plus de trois heures; vous avez sans doute employé tous les moyens usités pour arrêter cette hémorrhagie; j'ai donc raison de craindre que mon intervention ne soit tout à fait inutile. Ayez cependant, je vous prie, la bonté de me faire connaître quels moyens vous avez jugé convenables d'essayer contre le mal du curé.

— Essayez! ricana M. Heuvels. L'homme qui a blanchi comme moi dans la pratique de l'art médical, ne fait plus d'essais, monsieur!

— Excusez-moi, ce n'est pas là ce que je voulais dire; je vous priais seulement de m'indiquer les remèdes employés.

Le vieux docteur y mettait évidemment de la mauvaise volonté. Après un moment de silence, il répondit:

— Allons, allons, monsieur, personne n'est là pour nous voir, ni pour nous entendre. Inutile de donner, entre nous, une pareille gravité à un entretien qui ne changera assurément rien à la chose.

— On m'a appelé ici en consultation, répondit Adolphe d'un ton ferme et digne, vous ne m'empêcherez pas de remplir convenablement ma mission. Selon moi, le curé est en danger, il n'y a pas de temps à perdre, je m'en rapporte à votre grande expérience; mais donnez-moi au moins l'assurance que tous les moyens d'arrêter le sang ont été épuisés.

— A quoi bon? Vous savez sans doute ce que l'on emploie habituellement contre

l'épistaxis; j'ai appliqué de la glace derrière la tête du curé; je lui ai, sans succès, insufflé du sel d'alun, je lui ai bouché les narines avec un astringent, et enfin j'ai eu recours à la sonde de Bellocq; que pourriez-vous faire de plus? Il faut attendre.

— Avec votre permission, M. Heuvels, il y a encore un moyen, un moyen à peu près infailible, observa Adolphe. Il est nouveau, mais néanmoins vous le connaissez; c'est le perchlorure de fer, connu en pharmacie sous le nom de chlorure de ferrique.

— J'ai entendu parler de cela, en effet, répondit M. Heuvels; mais je ris de ces nouvelles inventions de charlatan qui tombent par centaines, les unes après les autres, dans la fosse de l'oubli. Si l'on vous écoutait, vous et vos appareils, il n'y aurait bientôt plus dans la pharmacie d'autres médicaments que des métaux; la forge d'un serrurier, ou l'atelier d'un chaudronnier suffirait dans un village à la guérison de tous les maux.

— Pourtant les savants sont presque unanimes à vanter la vertu du perchlorure de fer. Cent fois on a éprouvé que ce puissant astringent fait cesser comme par enchantement l'hémorrhagie la plus rebelle; je l'ai vu employer moi-même plusieurs fois avec succès à l'hôpital de Louvain. J'ai donc recours à ce dernier moyen, monsieur Heuvels; je suis presque convaincu que nous guérirons le curé.

— Bah! faites ce que vous voulez, dit l'autre, je ne m'en mêle pas. Pour moi, il est certain que l'hémorrhagie cessera quand le curé aura perdu assez de sang; je ne veux pas faire semblant d'avoir découvert avec vous quelque chose d'impor-

tant: tout cet étalage inutile ne rend rien de mieux aux yeux du monde.

— J'ai apporté tout ce qui est nécessaire, dit Adolphe. Veuillez essayer le perchlorure de fer, je vous en prie; en tous cas, cela ne peut pas faire de mal, et j'ai une ferme croyance en sa vertu pour arrêter le sang.

Il fouilla dans la poche de son habit, et s'apprêtait à en tirer le remède pour le remettre à M. Heuvels; mais celui-ci l'en empêcha avec un geste de colère et s'écria:

— J'ai fait tout ce que l'on peut raisonnablement faire. Si vous voulez absolument essayer votre nouvelle invention sur le curé, vous êtes libre; mais je me garderai bien de tout ce qui pourrait faire supposer que je n'ai pas su ce que je faisais. Restez responsable de vos découvertes, comme moi de mes remèdes.

— Eh bien, soupira Adolphe, je ferai mon devoir. Ils entrèrent dans la chambre où le malade était toujours à demi évanoui dans son fauteuil. Tout le monde les regarda d'un œil interrogateur et brillant d'espoir; la mère du curé leva ses mains suppliantes vers le jeune docteur, comme pour lui demander la guérison de son fils.

— Ayez bon courage, madame, dit Adolphe d'un ton consolant. M. Heuvels et moi, nous avons résolu d'essayer un moyen énergique, et nous avons des raisons de croire qu'il réussira. Maintenant, veuillez nous aider et tenir la tête du malade un peu en arrière.

En achevant ces mots, il tira de sa poche une petite seringue qu'il remplit en versant le contenu d'une fiole. M. Heuvels regardait le jeune homme

Voici le programme de la matinée musicale qui sera donnée par la Grande-Harmonie, les membres honoraires et à titre d'amitié, le lundi 1er juin, à onze heures, dans le jardin du Cercle, avec le concours de la Société chorale la Lyre roubaissienne:

1. Grande marche. — Grande-Harmonie. (Luca)
2. Ouverture de Marco Spada. — Grande-Harmonie. (Auber.)
3. Chœur France! France! — Lyre roubaissienne. (A. Thomas.)
4. Fantaisie pour bombardon, dédiée à l'exécutant Sjarar. (V. Delannoy.)
5. Sextour pour 4 hautbois et 2 bassons, (Trieber.)
6. Chœur le Chant des amis. — Lyre roubaissienne. (A. Thomas.)

Un tir à la carabine Flobert sera établi dans le jardin de la Grande-Harmonie, le dimanche 31 mai, lundi 1er juin, dimanche 7 juin. De très beaux prix sont offerts. La mise est de 0,50 cent. par série de 6 balles.

Hier, vers trois heures après-midi, un incendie s'est déclaré à Henin, dans un bâtiment divisé en quatre petites maisons, occupées par des ouvriers. Deux de ces maisons ont été presque entièrement détruites ainsi que le mobilier des locataires. La troisième a été en partie entamée.

Le bâtiment appartenant à Mme veuve D'halluin-Desprez, cultivatrice à Roubaix, n'est pas assuré; la perte approximative est de 1,600 fr.

Le mobilier de l'un des locataires, le sieur Ferdinand Quin, était assuré pour une somme de 500 fr., à la compagnie La Confiance, et la perte est de 600 fr. environ.

Le locataire de la maison n° 2, le sieur Magloire Deroubaix, a subi une perte de 300 fr.

Enfin, la veuve Louis Deje, locataire de la troisième maison, éprouve une perte de 200 fr.; mais son mobilier était également assuré à La Confiance.

Au total, la perte est de 2,600 fr. La cause de cet incendie est demeurée inconnue jusqu'ici.

Hier, 29 mai, le thermomètre marquait à deux heures de l'après-midi, 36 degrés centigrades. L'événement du qu'il y en avait 32 à Paris. Il faut remonter à 1807 pour trouver l'équivalent de cette température.

Une circulaire du général commandant la division du Nord vient de prescrire aux autorités militaires de laisser pénétrer sur le territoire, avec armes et bagages, toutes les compagnies de pompiers belges se rendant aux fêtes de Lille, le 22 juin prochain.

De son côté, le ministre de la guerre de Belgique a pris une décision analogue en faveur des pompiers français qui voudront assister aux fêtes données dans ce pays.

De sorte que nous jouissons maintenant du libre échange des pompiers.

La comtesse de — ici mettez l'un des plus beaux noms de la Belgique — habite un joli château aux environs de Courtrai, et elle fait noblement les honneurs de cette résidence à tous ses visiteurs. Dernièrement, elle invita à dîner un officier supérieur de la garnison de Courtrai. Une factieuse et impérieuse exigence de service militaire est tout à coup survenue et l'officier a écrit à la comtesse pour s'excuser. Le devoir passe avant le dîner. La mission de l'officier a été couffée à son plançon.

L'officier lui a dit: Portez votre lettre à la comtesse, et en revenant apportez-moi mon dîner.

avec un sourire de pitié et d'incrédulité, et paraissait prêt à rire d'avance de l'utilité de ses efforts. Son maintien froissa les assistants dans leur espérance; ils éprouvaient une sorte de colère contre lui. Le notaire surtout était profondément irrité; il fixait sur le vieux docteur un regard plein de reproches, et se tordait les mains avec impatience. Sans doute, il eût donné un libre cours à son mécontentement qu'il avait peine à contenir, s'il n'eût craint de troubler Adolphe qui, penché sur le patient, avait l'air de compter le nombre de ses battements.

Après l'opération, Adolphe prit un linge mouillé et essuya le sang sur les lèvres du curé.

— Dieu soit loué! le sang a cessé de couler, dit-il.

Un cri de joyeuse surprise retentit dans la chambre. Tous les assistants, frappés d'admiration, faisaient entendre un murmure flatteur et levaient les mains au ciel comme s'ils venaient de voir s'opérer un miracle. Le vieux docteur se mordait les lèvres, et ses hausses d'épaules semblaient dire qu'il n'y avait aucune raison d'être si étonnés.

Exaspéré de cette pantomime, le notaire s'approcha et lui dit d'une voix courroucée: — Cela n'est plus tolérable! si vous avez été impuissant à soulager notre pauvre curé, souffrez au moins sans haine et sans déplaisir que d'autres essayent de le guérir.

— C'est à moi de souffrir, dit le notaire, et non à vous. Vous n'avez rien fait, et vous venez à présent vous plaindre!

— C'est à moi de souffrir, dit le notaire, et non à vous. Vous n'avez rien fait, et vous venez à présent vous plaindre!

— C'est à moi de souffrir, dit le notaire, et non à vous. Vous n'avez rien fait, et vous venez à présent vous plaindre!

La suite au prochain numéro